



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 février 2026

# Foncière de l'Etat : Toujours moins de services publics

La création de la Foncière de l'Etat, adoptée à l'Assemblée nationale le 28 janvier à la suite de la PPL (proposition de loi) de Thomas Cazenave (Renaissance), devra désormais être examinée par le Sénat. La foncière qui prendrait la forme d'un établissement public, serait propriétaire des bâtiments, soit gestionnaire du patrimoine de 195 000 bâtiments.

L'objectif annoncé : réduire de 25% le parc immobilier de l'Etat d'ici 2032, et financer la transition écologique du parc.

Conséquences : les ministères, simples occupants des lieux, payeront des loyers. Pourquoi ? Pour inciter « à réduire, mutualiser ou bien céder des surfaces inutiles » et pour financer notamment la transition écologique du parc. On retrouve le même esprit de réduction qui a été utilisé au prétexte du télétravail.

A ce sujet, lors du dernier congrès de la FGF-FO, une nouvelle résolution a été adoptée au sujet de la politique immobilière de l'Etat : « FO exprime sa vive inquiétude quant [...] au projet de création de la Foncière de l'Etat, qui traduit une logique d'externalisation et de privatisation rampante du patrimoine immobilier public. En instaurant une gestion quasi-marchande, l'Etat impose aux services publics des loyers susceptibles de remettre en cause leurs missions. »

Pour la FGF-FO la gestion des bâtiments publics ne peut pas être conditionnée aux politiques d'austérité, aux restrictions ou fermetures de services, ni être un levier de réduction des effectifs.

Au contraire, pour la FGF-FO, la politique immobilière de l'Etat doit avoir pour objet l'amélioration des conditions de travail, préservant la santé des agents dans le cadre d'une transition écologique non punitive et négociée. Le pilotage de la politique immobilière doit être ancré dans les réalités locales.

Quelles seront les conséquences de cette nouvelle gestion immobilière sur les budgets de fonctionnement des ministères et administrations, sur la qualité du service rendu et sur les conditions de travail des agents ?

Derrière le discours de « modernisation » et de « rationalisation », cette réforme entraîne une hausse des dépenses pour les ministères et une dégradation programmée des conditions de travail des agents. Seuls le maintien et le renforcement des compétences « bâtementaires » au sein des ministères est une garantie d'une gestion adaptée aux besoins des agents et des usagers.

La FGF-FO exige une transparence totale sur les coûts réels de cette réforme, avec une évaluation indépendante de ses impacts sur les budgets, les effectifs et les conditions de travail, et reste mobilisée à tous les échelons du dialogue social.